



Chef du département de l'appui aux acteurs économiques à l'Agence Française Anticorruption

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie : A+
Corps : Administrateur civil, agent contractuel
Cotation RIFSEEP : Groupe 2
Emploi : Chef du département de l'appui aux acteurs économiques
Localisation : 23, avenue d'Italie - 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale, placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la justice. L'Agence est dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie nommé pour six ans par décret du Président de la République. Sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget. L'AFA comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Sa composition est interministérielle et son effectif est de 59 agents.

L'AFA a pour missions de prévenir les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme et d'aider à leur détection par les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées. Elle assure des fonctions de conseil, de contrôle et de coordination administrative et notamment, elle :

1° apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° élabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public ou de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption.

3° contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

4° participe à la représentation de la France dans les instances internationales (ONU DC, GRECO du Conseil de l'Europe, OCDE, G20, G7, IPACS) ;



5° élabore le plan national pluriannuel de lutte contre la corruption.

2 – ATTRIBUTIONS DU POSTE

Au sein de la sous-direction du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales de l'AFA, le chef du département de l'appui aux acteurs économiques anime et encadre une équipe de 5 personnes (2A+ et 3A). Pour ce faire, notamment :

- il propose à la direction la stratégie d'appui aux acteurs économiques de l'AFA ;
- il participe à l'élaboration et à l'actualisation du référentiel anticorruption destiné aux acteurs économiques (recommandations, guides pratiques, etc.) ;
- il conseille les entreprises et EPIC et promeut auprès d'eux les bonnes pratiques en matière de prévention et de détection des atteintes à la probité ;
- il pilote la conception et la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation en faveur de divers organismes (tels que des organisations professionnelles, des chambres consulaires) et contribue aux actions de formation en faveur des grandes écoles et universités ;
- il pilote les actions destinées à dresser l'état des lieux des atteintes à la probité dans le secteur privé ;
- il veille à la mise en œuvre de la loi de blocage dans les conditions prévues par la loi du 9 décembre 2016 mentionnée ci-dessus ;
- il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan national pluriannuel de lutte contre la corruption ;
- il participe aux actions internationales de l'Agence et peut la représenter dans les instances internationales (OCDE, G20, ONUDC, GRECO, Union européenne, etc.) ;
- il participe à la rédaction du rapport annuel de l'AFA.

3 – QUALITES REQUISES

Les compétences requises pour ce poste :

- une expérience d'encadrement d'équipes pluridisciplinaires ;
- une capacité à travailler avec différents acteurs privés (entreprises, organisations professionnelles, ONG, etc.) et publics (ministères, établissements publics, etc.) ;
- une expertise juridique et pratique en matière de lutte contre la corruption dans le secteur privé serait appréciée ;



- une expérience en lien avec le monde de l'entreprise serait appréciée ;
- de très bonnes capacités d'expression à l'oral et à l'écrit et de synthèse ;
- un engagement professionnel marqué ;
- la maîtrise de l'anglais écrit et oral.

Durée souhaitable dans l'emploi : 3 ans.

Pour tout renseignement sur ce poste

Merci de bien vouloir prendre l'attache de M. Charles DUCHAINE

Directeur

charles.duchaine@afa.gouv.fr / 01.44.87.21.14

ou M. Gérald BEGRANGER

Directeur adjoint

gerald.begranger@afa.gouv.fr / 01.44.87.21.14

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre à Monsieur Laurent BARNAUD, Secrétaire général, 23 Avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.